

CSQ

EN MOUVEMENT

Octobre 2022 ■ Allocution du président Éric Gingras

« Des changements à venir pour notre organisation »

Le président de la CSQ, Éric Gingras, a ouvert le conseil général (CG) en remerciant d'abord l'assemblée pour sa solidarité avec le peuple ukrainien. Les sommes amassées, à la suite du CG de mai 2022, ont permis de verser 63 400 \$ à la Croix-Rouge.

Sur le plan international, le président a aussi mentionné l'immense courage des femmes iraniennes, dont la mobilisation historique se fait actuellement au péril de leur vie. « Pour une organisation syndicale comme la nôtre, impossible de se rassembler sans souligner leur courage », a-t-il dit.

Éric Gingras a mentionné que « les dernières semaines ont démontré à quel point les idées lancées à la pièce et les *spins* médiatiques occupent la large part de l'espace public en campagne électorale, réduisant les débats et les discussions sur les enjeux de fond. Cela révèle que notre implication politique mérite d'être poursuivie et approfondie pour mettre de l'avant nos priorités en éducation, en santé, en enseignement supérieur et en petite enfance ».

Alors que les Québécoises et Québécois ont choisi de reconduire au pouvoir la Coalition avenir Québec (CAQ), le président a invité le gouvernement à « éviter le piège de l'arrogance » et à « plutôt s'inscrire dans un véritable dialogue social, dans l'intérêt de toutes et tous ».

Même si le premier ministre dit que la « priorité des priorités doit rester l'éducation », Éric Gingras a mentionné que le plan de la CAQ est assez mince. « De notre côté, nous assumerons notre leadership. La Centrale est un acteur incontournable, et il nous apparaît assez clair que le Québec est mûr pour une bonne réflexion sur l'avenir du réseau. »

En petite enfance, l'urgence de développer des places pour les parents qui attendent est encore à l'ordre du jour. « Il faut se pencher sur les mesures pour attirer la relève, tout en préservant la qualité des services », a dit le leader syndical.

Il a mentionné le travail que nous aurons à faire en santé au cours des prochains mois : « Plan santé, éventuelle agence Santé Québec pour revoir la gouvernance du système de santé et place accrue du privé font partie des préoccupations sur la table. »

Finalement, en enseignement supérieur, « il y a tout un leadership à prendre », a dit le président, rappelant que « le réseau contribue à la formation de la main-d'œuvre » et est, par le fait même, « un maillon essentiel pour pallier la pénurie de personnel ».

Il a conclu son allocution en faisant remarquer l'ampleur de la tâche qui attend plusieurs groupes de travail de la Centrale : celui sur les comités, qui a pour fonction d'analyser les rôles et les mandats des comités et des réseaux ; celui sur l'utilisation des instances virtuelles ou hybrides, qui doit définir les enjeux liés au mode de fonctionnement ; et celui sur la cohésion interne, qui doit analyser les démarches de la Centrale et préparer des consultations.

« Ces groupes présenteront des recommandations cette année. Les propositions amèneront des changements très concrets dans notre organisation. Ce sera à nous de voir ce qui se trouve sur la table et ce que nous choisirons d'en faire, ensemble. »

Lisez le [texte complet de l'allocution](#).



Photo Benoît Nantel

■ Protecteur national de l'élève

Les faits saillants de la Loi

Les faits saillants de la Loi sur le protecteur national de l'élève ont été présentés dans le but de faire les premiers pas vers une appropriation plus approfondie de cette loi, dont la mise en œuvre en est à ses débuts.

La Centrale a participé à une première rencontre le 29 septembre 2022 avec le protecteur national de l'élève pour clarifier la compréhension de certains articles de la nouvelle loi. Cette rencontre a permis à la Centrale d'établir un premier contact et d'obtenir quelques réponses.

D'autres rencontres avec le protecteur national, de nature davantage politique, sont prévues dans les prochaines semaines pour chacune des fédérations et pour la CSQ.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Mise en œuvre :

- ✓ Pour le moment, seuls les articles de loi concernant la mise en place de la structure sont entrés en vigueur.

- ✓ Cette première phase consiste notamment à nommer le protecteur national de l'élève et les protecteurs régionaux.
- ✓ Quant à la procédure de traitement des plaintes comme telle, elle sera en vigueur en septembre 2023.

Nomination :

- ✓ Le protecteur national et les protecteurs régionaux sont nommés pour une durée maximale de cinq ans.
- ✓ Le protecteur national de l'élève est nommé par le gouvernement, sous recommandation du ministre de l'Éducation.
- ✓ Les protecteurs régionaux sont nommés par le ministre, parmi les personnes déclarées aptes à ces fonctions par un comité de sélection.

Processus de traitement des plaintes :

- ✓ La personne qui peut faire une plainte est celle qui subit un préjudice (l'élève, l'enfant qui reçoit un enseignement à la maison ou les parents).



- ✓ Des personnes tierces peuvent déposer un signalement (pas une plainte) pour des actes d'intimidation, de violence ou à caractère sexuel.
- ✓ Aucune mesure de représailles ne peut être exercée contre une personne qui émet un signalement, collabore au traitement de ce signalement ou accompagne une personne plaignante.
- ✓ Le processus de traitement des plaintes comprend trois étapes au total ainsi que des délais à respecter pour chacune d'elles.
- ✓ Des dispositions particulières sont prévues pour les violences à caractère sexuel.

EN SAVOIR PLUS

Pour connaître tous les faits saillants de la Loi et pour mieux comprendre le processus de plainte, consultez [ce document](#).

■ Construction d'un projet syndical collectif

Démarche de consultation à venir

Sur la base des pistes d'action qui ont été soulevées lors du séminaire Au cœur de mon métier de mars 2022, une démarche de consultation auprès des membres s'amorcera bientôt.

Le séminaire avait permis d'entamer une première réflexion sur les actions à poser pour recentrer la pratique des métiers de nos membres sur ce qu'ils estiment être le cœur de leur travail.

Il convient maintenant de consulter les membres pour aller plus loin dans les actions qu'ils envisagent dans leur milieu de travail, mais également sur ce qu'ils aimeraient que leur fédération et la Centrale fassent sur le plan politique et par le biais d'alliances avec des regroupements de la société civile.

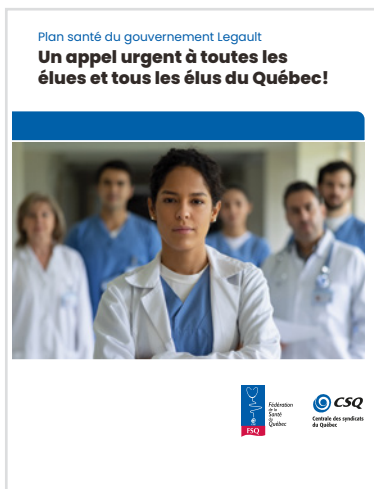
La CSQ invitera les membres à participer à l'un des deux événements (l'un à Québec et l'autre à Montréal) qui se dérouleront sur une journée complète (horaire et déroulement à définir ultérieurement). Les détails vous seront communiqués sous peu.

Le personnel d'abord

Les personnes déléguées ont eu droit à une présentation des grandes lignes du vaste plan en santé proposé par le gouvernement ainsi qu'un rappel des priorités de la Centrale et de sa stratégie de mobilisation politique ciblée.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Au sortir d'une pandémie mondiale, le gouvernement propose un Plan santé pour amorcer un virage majeur dans l'organisation des services et des soins.



✓ Ce plan comprend :

- Un système de santé ;
- Une réforme qui repose sur quatre fondations (le personnel, l'accès aux données, les technologies de l'information, et les infrastructures et équipements) ;
- Neuf secteurs jugés névralgiques pour améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité des services ;
- Plus de 50 mesures qui accapareront de très nombreuses ressources.

Pour la Centrale, il est clair que certains éléments sont essentiels pour rétablir notre système de santé, tandis que d'autres sont inacceptables.

✓ Les incontournables :

- Le personnel ;

- Un véritable pouvoir aux régions ;
- La prévention et une santé régionale forte.

✓ Les inacceptables :

- Le privé en santé ;
- Le financement axé sur le patient.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Afin de réaffirmer les valeurs communes de ses membres et de s'entendre sur les grands principes qui permettront de mettre en place des solutions globales pour assurer la pérennité de notre système public de santé, la CSQ travaille à obtenir des appuis stratégiques. Elle vous invite donc :

- ✓ À acheminer, d'ici la fin du mois de novembre, la lettre d'appui aux valeurs communes à vos députées et députés ainsi qu'aux élues et élus municipaux.

Un modèle de lettre et un texte d'appui vous sont proposés.

30^e anniversaire du Mouvement ACTES

Un grand rassemblement à venir

Les 4 et 5 mai 2023, le Mouvement ACTES soulignera ses 30 ans dans le cadre d'un grand rassemblement pour les membres de la CSQ et les jeunes à partir du 3^e cycle du primaire. L'événement aura lieu à l'Université de Sherbrooke sous le thème De la parole aux actes.

Au menu de l'événement : un panel d'ouverture avec des conférencières et conférenciers qui aborderont le thème de l'engagement environnemental et social, des ateliers qui toucheront les valeurs du mouvement, le dévoilement d'une œuvre d'art collective et un grand spectacle.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Le Mouvement ACTES vous encourage à faire circuler l'information en lien avec l'événement aux membres par courriel et par le biais des réseaux sociaux.

Plus de détails au sujet de l'événement vous seront envoyés par courriel au cours des prochaines semaines. Demeurez à l'affût.

MOUVEMENT

ACTES



Comité de cohésion

Présentation du premier rapport

Conformément à son plan de travail, le comité de pilotage sur la cohésion interne de la Centrale a tenu des consultations d'avril à juin 2022 et a profité du CG pour présenter la première partie de son rapport.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Lors de la tournée de consultation du comité, les personnes participantes ont répondu aux questions suivantes :

- ✓ Comment valoriser la complémentarité des groupes ?
- ✓ Comment favoriser les échanges entre eux ?
- ✓ Quels sont les moyens à mettre en place afin de favoriser la bienveillance ?
- ✓ Quels sont les moyens à mettre en place pour encourager une diversité de prise de parole ?

Une cinquantaine de pistes de solutions ont été énoncées et se regroupent en quatre thèmes : mieux se connaître, mieux se parler, trouver des solutions aux problèmes et améliorer le fonctionnement des instances.

Au cours de la présentation de cette première partie du rapport, les membres du CG ont échangé sur les deux premiers thèmes. Les troisième et quatrième sujets seront traités en décembre prochain. Les commentaires recueillis au cours de ces instances permettront au comité de préparer ses recommandations.

Journée de reconnaissance du militantisme syndical

Une journée de reconnaissance du militantisme syndical sera instaurée dès cette année. Cette journée sera ajoutée au calendrier de la CSQ et sera célébrée annuellement le 2 novembre.

L'objectif de cette journée consiste à reconnaître l'implication des personnes militantes au sein de notre organisation et à mettre en lumière le rôle, parfois trop peu reconnu, des personnes déléguées et des autres militants syndicaux.

- ✓ Un visuel sera développé afin de faire la promotion de cette journée.
- ✓ La CSQ fera l'annonce de l'instauration de cette journée auprès de ses affiliés, de son personnel et de la population en général par le biais des réseaux sociaux.

LA CSQ EN ACTION

Cette journée sera soulignée cette année de la façon suivante :

- ✓ L'événement sera inscrit à l'histoire de la Centrale.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- ✓ Utiliser le visuel de la première édition de cette journée qui sera mis à votre disposition (un courriel à ce sujet vous a été envoyé le 26 octobre).
- ✓ Diffuser le nouveau documentaire sur l'histoire de la Centrale, qui fait ressortir l'apport des personnes militantes dans les luttes syndicales.
- ✓ Encourager vos membres à écouter et à diffuser la chanson *Inébranlable*, ode au militantisme.

